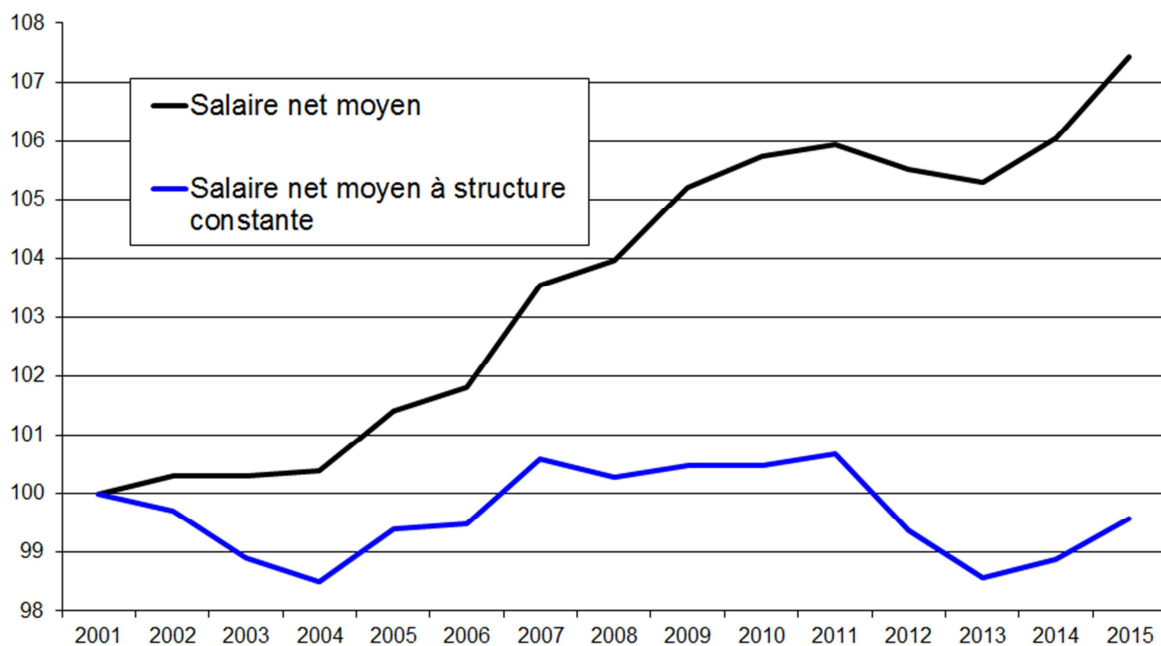


L'évolution des salaires dans le secteur privé : que disent les statistiques ?

L'Insee publie chaque année une note sur l'évolution des salaires dans le secteur privé (<https://lc.cx/GCuG>). Cette note comporte beaucoup d'informations, mais les médias préfèrent retenir un seul indicateur : l'évolution du salaire net moyen (corrige de l'inflation) des salariés à temps plein. Celui-ci a augmenté de 1,1% en 2015 et il a augmenté d'un peu plus de 7% entre 2001 et 2015. Il a globalement augmenté depuis le début de la crise (+3% entre 2008 et 2015), même s'il a baissé en 2012 et 2013.

Mais il est intéressant de s'attarder sur l'évolution de ce que l'Insee appelle le salaire net moyen « à structure constante ». Cette évolution est « *obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen s'il n'y avait aucune modification des effectifs des groupes de salariés définis par le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel)* ». Elle permet ainsi de comparer l'évolution du salaire moyen d'un ouvrier de 30 ans en 2015 avec celui d'un ouvrier de 30 ans en 2001. Et l'Insee nous apprend que ce salaire « à structure constante » a baissé entre 2001 et 2015 ! Autrement dit, un ouvrier ou un employé d'une qualification donnée et d'un âge donné vit moins bien en 2015 que le même ouvrier ou employé en 2001. La progression globale des niveaux de vie repose intégralement sur l'élévation globale du niveau de qualification et sur le vieillissement de la population active.

Evolution du salaire net moyen entre 2001 et 2015 (corrige de l'inflation)



Cette note montre également la persistance des inégalités hommes/femmes. Certes, il y a une baisse tendancielle (mais très lente) de l'écart de rémunération entre hommes et femmes. Cet écart est de 18,4% en 2015 (contre 21,5% en 2002). La moitié de cet écart relève de la discrimination dont sont victimes les femmes puisqu'il ne s'explique pas par des places différentes dans la division du travail : « À *secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, taille de l'entreprise et condition d'emploi (temps complet ou partiel) donnés, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes est nettement plus bas : 9,3 %* ».

Concernant la part de la masse salariale perçue par les 1% des salariés les plus rémunérés, elle est relativement stable (6,3% en 2015 contre 6,1% en 2001). Elle a augmenté jusqu'en 2007 (6,6%) avant de baisser globalement après le déclenchement de la crise. Cependant, elle a augmenté en 2014 et 2015. Nul doute que l'application de la loi travail XXL va permettre au patronat de cajoler les 1% des salariés les plus rémunérés au détriment des autres.